REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
CANTON DE TRETS
ARRONDISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

COMMUNE DE MEYRARGUES

ARRÊTE DU MAIRE N°A2025-353T
en date du 09 Septembre 2025

PORTANT RETRAIT DE L'ARRETE N°A2025-348T DU 04 SEPTEMBRE 2025

FP/GM/AB/MB

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEYRARGUES

Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,
Vu le code de la route et notamment les articles L.411.1 à L.411-7,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – quatrième partie – signalisation de prescription approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 et modifié le 25 juin 2009,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1982 modifié et complétée,
Vu la demande en date **du Jeudi 04 Septembre 2025** de l'entreprise CIRCET, représentée par Madame Sandrine BIDEL, Assistante de Production (1802 Avenue Paul Jullien – 13100 LE THOLONET), sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de remplacement à l'identique de 6 poteaux ORANGE/FT + recalage d'un poteau + plantation, sur la Route du Pont de PERTUIS (D561 – 13650 MEYRARGUES.
Vu la demande du Département, d'annuler l'Arrêté N°A2025-348T en date du 04 Septembre 2025.

- - - o O o - - -

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'annulé l'Arrêté N°A2025-348T en date du 04 Septembre 2025, et de redéposer une nouvelle demande auprès de Département.
Sur la proposition du Secrétaire Général de la Commune.

ARRÊTE

Article 1er : Objet de la demande : L'Arrêté N°A2025-348T en date du 04 Septembre 2025 est retiré.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire de Meyrargues et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires requises pour le rendre exécutoire.

Monsieur le directeur général des services de la Commune et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de la Gendarmerie de Peyrolles-en-Provence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à l'entreprise CIRCET représentée par Madame Sandrine BIDEL, Assistante de Production..

Gérard MORFIN
Adjoint aux Travaux, Déchets, Citoyenneté
Par délégation du Maire

MAIRIE de MEYRARGUES (13) Bouches du Rhône

Le Maire,

Fabrice POUSSARDIN.

Publié sur le site internet de la commune (https : //www.meyrargues.fr/rechercher-un-arrete/)
Le : 9/9/25

L'Adjoint aux travaux,
Gérard MORFIN.